

Bibles catholiques et Bibles protestantes

Bernard Prunneaux

Pourquoi les Bibles catholiques contiennent-elles plus de livres que les Bibles protestantes ?

Réponse donnée par les Catholiques : c'est parce que les Protestants ont retiré des livres.

Réponse donnée par les Protestants : c'est parce que les Catholiques ont ajouté des livres.

Liste des livres qui font l'objet du litige :

Tobie, Judith, 1 et 2 Macchabées, Sagesse de Salomon, Ecclésiastique ou Siracide, Baruch, et des additions dans les livres d'Esdras, Esther et Daniel.

Ces livres se rapportent tous à la première partie de la Bible appelée Ancien Testament. Le litige entre Catholiques et Protestants concerne donc uniquement le contenu de l'Ancien Testament.

Dans les éditions catholiques, ces livres sont répartis dans l'Ancien Testament. Dans les éditions œcuméniques, ils sont regroupés séparément entre les deux Testaments.

L'Ancien Testament

L'Ancien Testament correspond à la Bible hébraïque qui comporte 3 grandes parties :

- La Loi : *Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome.*
- Les Prophètes : *Josué, Juges, 1 et 2 Samuel, 1 et 2 Rois, Ésaïe, Jérémie, Ézéchiël, Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habakuk, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie.*
- Les Écrits : *Psaumes, Job, Proverbes, Ruth, Cantique des cantiques, Ecclésiaste, Lamentations, Esther, Daniel, Esdras, Néhémie, 1 et 2 Chroniques.*

(Le classement est différent dans beaucoup d'éditions chrétiennes.)

Livres apocryphes

Les Juifs possèdent de nombreux écrits qui traitent de sujets religieux, mais qu'ils ne placent pas dans le recueil de l'Ancien Testament, parce qu'ils ne leur reconnaissent pas l'inspiration divine. C'est parmi ces derniers écrits que se trouvent les livres objets du litige. Les Juifs les qualifiaient d'"apocryphes" (littéralement : cachés, secrets), en raison de leur origine obscure et tardive. L'opinion générale des rabbins était qu'après le prophète Malachie (V^e siècle avant Jésus-Christ), Dieu n'avait plus fait de révélation à son peuple.

La Vulgate

Vers la fin du IV^e siècle après Jésus-Christ, saint Jérôme a été chargé par l'Église de réaliser une traduction officielle de la Bible en langue latine. Cette version porte le nom de Vulgate (du latin = "répandue"). Jérôme a inclus dans sa traduction quelques-uns des écrits apocryphes des Juifs. Cependant, il a pris la précaution d'avertir que l'Église primitive ne considérait pas ces livres comme inspirés et que l'on ne devait pas s'y référer pour établir les doctrines de l'Église.

Les apocryphes deviennent deutérocanoniques

Au XVI^e siècle, des chrétiens désirant marcher dans l'obéissance à la Parole de Dieu ont remis en questions certaines pratiques non bibliques qui

s'étaient imposées par tradition dans l'Église au cours du Moyen Âge. Cela les a conduits à dénoncer, entre autres, le scandaleux commerce des Indulgences lié à la croyance au Purgatoire. L'autorité de Rome était dans l'embarras parce qu'elle ne pouvait pas prouver l'existence du Purgatoire en s'appuyant sur les textes du Nouveau Testament. Les théologiens eurent alors recours à un livre apocryphe de l'Ancien Testament dans lequel ils trouvèrent quelques versets semblant pouvoir justifier cette doctrine (il s'agit du 2^e livre des Macchabées, chapitre 12, versets 38 à 46).

Pour cette raison, lors de la 4^e session du Concile de Trente, le 8 avril 1546, l'autorité romaine fit entrer officiellement dans le canon des Écritures les livres apocryphes de l'Ancien Testament, qui reçurent l'appellation de livres "deutérocroniques", c'est-à-dire deuxième canon. (Canon : ensemble des livres considérés comme inspirés par Dieu)

Les chrétiens soucieux de rester fidèles à l'enseignement de l'Église primitive refusent cette modification du canon des Écritures. Recevant la Bible comme la Parole de Dieu, ils ne peuvent accepter que l'on y mêle des écrits d'inspiration purement humaine.

Voilà pourquoi on trouve actuellement deux sortes d'édition de la Bible.